



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 113 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire la question intitulée « Planification des programmes » à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 20e, 21e et 37e séances, les 4 et 5 novembre et le 13 décembre 2002. Les déclarations et observations faites au cours des débats que la Commission a tenus sur la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.20, 21 et 37).

3. Pour son examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 : programmes 1 (Affaires politiques); 2 (Désarmement); 3 (Opérations de maintien de la paix); 5 (Affaires juridiques); 7 (Affaires économiques et sociales); 8 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement); 9 (Commerce et développement); 10 (Environnement); 11 (Établissements humains); 12 (Prévention du crime et justice pénale); 13 (Contrôle international des drogues); 14 (Développement économique en Afrique); 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 16 (Développement économique en Europe); 17 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes); 18 (Développement économique et social en Asie occidentale); 19 (Droits de l'homme); 24 (Services de gestion et services centraux d'appui); 25 (Contrôle interne); 26 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) [A/57/6 (programmes 1 et Corr.1, 2, 3, 5, 7 et Corr.1 à 19 et 24 à 26)];



b) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-deuxième session¹;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/57/62);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale » (A/57/68);

e) Note du Secrétaire général sur l'applicabilité de l'article 4.13 et de la règle 104.8 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation aux révisions à apporter à la liste des textes adoptés par les organes délibérants qui concernent le programme 1 (Affaires politiques) (A/C.5/57/12);

f) Note du Secrétariat sur un nouveau sous-programme relatif au financement du développement et la révision des sous-programmes pertinents du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/C.5/57/19);

g) Lettre datée du 15 octobre 2002, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de la Sixième Commission (A/C.5/57/17);

h) Lettre datée du 31 octobre 2002, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale, concernant le projet de révision du plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 (A/C.5/57/20).

4. À la 20e séance, le 4 novembre 2002, le Président du Comité du programme et de la coordination a présenté le rapport du Comité (voir A/C.5/57/SR.20).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/57/L.31

5. À sa 37e séance, le 13 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Planification des programmes » (A/C.5/57/L.31), présenté par le Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de l'Éthiopie, Rapporteur de la Commission.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/57/L.31 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16* (A/57/16).

Planification des programmes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 37/234 du 21 décembre 1982, 38/227 A du 20 décembre 1983, 41/213 du 19 décembre 1986, 55/234 du 23 décembre 2000 et 56/253 du 24 décembre 2001,

Ayant examiné les révisions² que le Secrétaire général propose d'apporter au plan à moyen terme pour la période 2002-2005³,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-deuxième session⁴,

Ayant examiné également la note du Secrétaire général sur les révisions qu'il est proposé d'apporter au programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005⁵, le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001⁶, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale⁷ et la note du Secrétariat sur le nouveau sous-programme relatif au financement du développement et la révision des sous-programmes pertinents du programme 7, Affaires économiques et sociales, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005⁸,

Ayant examiné en outre la lettre datée du 15 octobre 2002 que le Président de la Sixième Commission a adressée au Président de la Cinquième Commission⁹ et la lettre datée du 31 octobre 2002 que le Président de l'Assemblée générale a adressée au Président de la Cinquième Commission¹⁰,

1. *Prend note avec satisfaction* des travaux du Comité du programme et de la coordination à sa quarante-deuxième session⁴;

2. *Réaffirme* le rôle joué par le Comité en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination;

3. *Prie* le Comité de continuer de se conformer aux règles qui régissent l'élaboration et la présentation de ses rapports;

4. *Engage* le Comité à continuer d'examiner les moyens de rationaliser ses méthodes de travail et procédures dans le cadre de son mandat, en vue de renforcer encore son efficacité et la pertinence de ses travaux;

² A/57/6 (programmes 1 et Corr.1, 2, 3, 5, 7 et Corr.1, 8 à 19 et 24 à 26).

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 6* (A/55/6/Rev.1).

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16* (A/57/16).

⁵ A/C.5/57/12.

⁶ A/57/62.

⁷ Voir A/57/68.

⁸ A/C.5/57/19.

⁹ A/C.5/57/17.

¹⁰ A/C.5/57/20.

I

Révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005

1. *Réaffirme* que le plan à moyen terme détermine l'orientation générale de l'activité de l'Organisation des Nations Unies et doit servir de cadre à l'élaboration des budgets-programmes biennaux;

2. *Réaffirme* les articles 4.2, 4.13 et 5.2 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹¹, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ces articles soient pleinement respectées;

3. *Adopte* le projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 présenté par le Secrétaire général², tel que modifié compte tenu des recommandations pertinentes du Comité du programme et de la coordination⁴ et des recommandations formulées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2002/39 du 25 octobre 2002;

4. *Prend note* des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination¹² tendant à ce que le Secrétaire général propose des révisions au programme 7, Affaires économiques et sociales, du plan à moyen terme, de façon à tenir compte de l'examen, à la présente session de l'Assemblée, des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002¹³, et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002¹⁴, et prie le Secrétaire général de lui soumettre ces révisions pour examen à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité à sa quarante-troisième session;

5. *Prend note également* de la recommandation formulée par le Comité¹⁵ tendant à ce que le Secrétaire général propose des révisions au programme 8, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement, du plan à moyen terme, de façon à tenir compte de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990 qu'elle aura effectués à sa session en cours, ainsi que de tout autre texte pertinent adopté par les organes délibérants, et prie le Secrétaire général de lui soumettre ces révisions pour examen à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité à sa quarante-troisième session;

6. *Prie* le Secrétaire général, étant donné que le temps manque pour apporter de nouvelles révisions au plan à moyen terme à la session en cours, d'établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 relatives aux programmes 7 et 8 du plan à moyen terme conformément aux recommandations

¹¹ ST/SGB/2000/8.

¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16* (A/57/16), par. 107 et 108.

¹³ Voir le *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

¹⁴ Voir le *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1).

¹⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16* (A/57/16), par. 117.

formulées par le Comité à sa quarante-deuxième session et aux autres textes pertinents adoptés par les organes délibérants;

II

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001¹⁶;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination¹⁶ concernant le rapport du Secrétaire général;

III

Évaluation

1. *Insiste* sur l'importance et la nécessité d'améliorer encore l'évaluation et de l'intégrer plus étroitement dans le cycle de planification des programmes, de budgétisation et de contrôle, afin d'améliorer et de renforcer la formulation des programmes et leur exécution;

2. *Approuve* le calendrier suivant pour les évaluations approfondies qui seront soumises au Comité du programme et de la coordination à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions, respectivement : a) droit de la mer et affaires maritimes; b) administration publique, finances et développement; c) établissements humains;

3. *Souligne* qu'il importe que les organes intergouvernementaux compétents, en particulier les grandes commissions de l'Assemblée générale, contribuent à l'examen des recommandations relatives à l'évaluation qui les concernent;

4. *Réaffirme* que les organes intergouvernementaux compétents ainsi que le Conseil économique et social et les grandes commissions de l'Assemblée générale devraient inclure dans leur programme de travail un examen des recommandations du Comité du programme et de la coordination qui ont trait à leurs travaux et donner à celles-ci la suite qui convient;

5. *Regrette* que les organes intergouvernementaux compétents n'aient pas examiné les recommandations du Comité relatives à l'évaluation;

6. *Prie instamment* ces organes intergouvernementaux d'étudier effectivement les recommandations sur l'évaluation qui les concernent, de façon à faciliter leur examen par la Cinquième Commission;

7. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité sur les questions suivantes : meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale¹⁷, évaluations approfondies des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'à la coordination

¹⁶ Ibid, par. 56 à 61.

¹⁷ Ibid., par. 253 à 259.

des politiques et l'appui aux activités du Conseil¹⁸, évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques¹⁹, examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa trente-neuvième session concernant l'évaluation approfondie du programme relatif au désarmement²⁰, et examen triennal de l'application des recommandations faites par le Comité à sa trente-neuvième session sur l'évaluation approfondie du programme d'assistance électorale²¹;

IV

Rapport du Corps commun d'inspection

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination²² concernant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Renforcer la fonction d'investigation dans les organisations du système des Nations Unies »²³;

2. *Prend note* de la recommandation du Corps commun d'inspection selon laquelle les chefs de secrétariat des organisations devraient veiller à ce que les cadres qui participent à des investigations soient suffisamment formés aux règles et procédures établies pour la conduite des enquêtes²⁴, et prie le Secrétaire général de faire en sorte que les directeurs de programme de l'ONU impliqués dans des incidents, des actes délictueux ou des irrégularités donnant lieu à des investigations ne soient associés en aucune manière à la conduite de ces investigations;

3. *Prie* le Secrétaire général de réexaminer la pratique consistant à associer les directeurs de programme de l'ONU aux procédures d'investigation, en vue de garantir leur indépendance dans les domaines de l'administration et de la gestion et de définir des directives appropriées qui prennent en considération la pratique du contrôle interne, et de lui faire rapport à ce sujet au plus tard à sa cinquante-huitième session;

V

Autres conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination²⁵ concernant le rapport d'ensemble annuel pour 2001 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination²⁶, et ses conclusions et recommandations²⁷ concernant le rapport du Secrétaire général sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour

¹⁸ Ibid., par. 271 à 274.

¹⁹ Ibid., par. 289 et 290.

²⁰ Ibid., par. 297 et 298.

²¹ Ibid., par. 305 et 306.

²² Ibid., par. 356 et 357.

²³ Voir A/56/282.

²⁴ Ibid., recommandation 2.

²⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16* (A/57/16), par. 316 à 323.

²⁶ E/2002/55.

²⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16* (A/57/16), par. 334 à 338.

l'Afrique dans le cadre de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90²⁸;

2. *Prie* le Secrétaire général de soumettre un rapport au Comité à sa quarante-troisième session sur l'engagement futur du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

3. *Souligne* que la coordination interinstitutions dans le domaine de la gestion devrait encore être renforcée et recommande qu'il soit rendu compte des progrès accomplis à cet égard dans les futurs rapports du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

²⁸ E/AC.51/2002/8.